

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents et représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1
Date de la convocation : 10 septembre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEIZE SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marilyn FLAMAIN
Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Christian CARRERE, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS

Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS

Absent non excusé : M. Thierry TATONI

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2026 - 09 - 108 / MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES
Commission de Contrôle des Listes Electorales
Modification de la délibération N° 2026-06-79 du 3 juin 2026

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné en son sein ses représentants pour constituer les Commissions Municipales.

Par délibération N° 2026-06-79 du 3 juin 2026, le Conseil Municipal a procédé à la nomination sans recours au bulletin secret, des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE), conformément à l'article L. 2121-21 du C.G.C.T.

Par courrier du 15 juillet 2026, les services de la Sous-Préfecture ont fait savoir que le tableau désignant les membres de la CCLE n'était pas valide du fait de la désignation de deux adjoints ayant délégation, Mme Blandine ALVAREZ et M. Jean-Luc GREGOIRE, ce qui est contraire au règlement.

Monsieur Roger VIARSAC et Madame Nadia MACIPÉ sont donc pressentis pour les remplacer en qualité de membres titulaires auprès de la Commission de Contrôle des Listes électorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la désignation de ses représentants auprès de la **Commission de Contrôle des Listes Electorales**, ainsi qu'il suit :

- Roger VIARSAC	Membre Titulaire
- Nadia MACIPÉ	Membre Titulaire
- Florence BOUNIN	Membre Titulaire
- Clotilde MAZZA DOS SANTOS	Membre Titulaire
- Joachim DUSAUGEY	Membre Titulaire

Conformément à l'article L 2121-21 du C. G. C. T. la nomination de ces membres est intervenue sans recours au scrutin secret.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS



CT